

86^e REUNION DU COMITE EXECUTIF DE L'ITIE-RDC. Kinshasa, le 01 mars 2017

PV du CE du 01 mars 2017

Par le Secrétariat Technique de l'ITIE-RDC

Le Comité Exécutif de l'ITIE-RDC s'est réuni en session ordinaire le 1^{er} mars 2017 dans la salle «Transparence» du Secrétariat Technique située dans l'immeuble William's Résidence à Kinshasa-Gombe.

Vérification du quorum et adoption de l'Ordre du jour

Le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue et vérifie le quorum par le truchement du Coordonnateur National. Ce dernier dit que 3 membres des Institutions publiques, 2 membres du Collège Entreprises et 4 du Collège Société Civile sont présents. Ensuite, il informe l'Assemblée que 5 membres étaient empêchés.

Il s'agit de :

- Collège des Institutions publiques : Ngoyi Mukena, Ministre des hydrocarbures, Tharcisse Loseke, V/Ministre des Finances, tous deux en mission de service et Ngonga retenu par sa charge horaire à l'Université.
 - Collège des Entreprises : Yvonne Mbala et Robert Munganga tous deux en mission.
- Le quorum étant atteint, le C.E a valablement siégé.

Déroulement de la réunion

Les débats documentés étant littéralement repris dans le compte rendu de la présente réunion, les délibérations qui suivent ont été arrêtées pour les différents points de l'ordre du jour ci-dessus :

1. Sur l'adoption de l'Ordre du jour de la réunion

L'ordre du jour ci-après a été adopté :

1. Adoption de l'Ordre du jour de la réunion.
2. Adoption des PV des réunions du C.E des 16 novembre, 13 décembre et 27 décembre 2016 ; 20 janvier et 30 janvier 2017.
3. Paiement du jeton de présence des membres du C.E.
4. Présentation des éléments d'information sur l'état des lieux de l'élaboration du Rapport ITIE-RDC 2015.
5. Présentation, pour adoption, du Plan d'action opérationnel des activités du premier semestre 2017.
6. Présentation du Rapport d'audit par la Commission ad hoc.

Notes :

- Les points suivants de l'ordre du jour présenté ont été considérés comme traités car ayant reçu le consensus des membres au cours de la réunion du C.E tenue à huis clos le 28 février 2017.

Il s'agit de :

- * Validation de mandat des membres du C.E.
- * Respect des textes de l'ITIE-RDC.
- * Non-respect des décisions et des orientations du C.E.
- Le banc de la Société civile a relevé le fait que la présentation du Rapport de la mission de Mbuji-Mayi, pourtant inscrite comme un des points à l'ordre du jour depuis bientôt une année, demeure non traitée et fait l'objet d'un report récurrent objectivement inexplicable. Il a proposé et obtenu que ladite présentation soit inscrite et traitée à la prochaine réunion ordinaire.


1

- Il a également été arrêté que dorénavant, les observateurs et les invités devront arborer des macarons d'accès pour assister aux réunions du C.E.

2. Sur l'adoption des PV des réunions du C.E des 16 novembre, 13 décembre et 27 décembre 2016 ; 20 janvier et 30 janvier 2017

- *Les PV des réunions des 16 novembre, 13 et 27 décembre 2016 ainsi que ceux des réunions des 20 et 30 janvier 2017 sont adoptés moyennant les amendements, pour les PV du 16 novembre 2016 et ceux des 20 et 30 janvier 2017, que le banc des Entreprises enverra par écrit au ST/ITIE-RDC pour intégration.*
- *Désormais, les PV des réunions du C.E, tout en restant concis, les décisions qu'ils contiennent seront étoffées des brefs motifs.*

3. Sur le paiement du jeton de présence des membres du C.E.

Au sujet du souhait exprimé par un membre du Collège Société Civile d'avoir les informations sur la situation actualisée de paiement du jeton de présence, il a été retenu que :

Les membres approchent le Coordonnateur National de l'ITIE-RDC afin qu'il leur fournisse les informations précises sur la situation pécuniaire individuelle consécutive à la participation aux réunions du C.E. Toutefois le jeton de présence reste fixé à 300\$ US par réunion ordinaire et 100\$US par réunion extraordinaire.

4. Sur la présentation des éléments d'information relatifs à l'état des lieux de l'élaboration du Rapport ITIE-RDC 2015.

Le point de situation présenté par le Secrétariat Technique porte sur : (i) la liste des entreprises présentant des écarts significatifs à résoudre, (ii) la liste des entreprises n'ayant pas présenté les preuves adéquates de fiabilisation des données, (iii) les informations contextuelles non obtenues et (iv) proposition de calendrier aménagé pour la publication du Rapport ITIE 2015.

Dans la foulée, le CN a rappelé aussi les échéances clés avant la validation prévue en 2018. Il s'agit : (i) de la Revue du Plan de Travail 2017-2018 (mars-avril 2017), (ii) de la Publication du Rapport Annuel d'Avancement 2016 (fin juin 2017), (iii) de la Publication des Rapports pilotes sur l'artisanat minier et le secteur forestier (mai-juin 2017), (iv) de la Publication du Rapport ITIE-RDC 2016 (au plus tard le 31 décembre 2017), (v) du Début du processus de validation (juillet 2018). S'agissant du rapport de référence pour la validation, le CN a précisé que cette dernière portera sur le rapport récemment publié, soit le rapport 2016 ou le rapport 2017 s'il est publié avant la validation.

5. Délibérations :

- ***Le calendrier de publication du Rapport ITIE-RDC 2015 ci-après est adopté :***

Dates	jours	Activités
20/02 au 07/03/2017	16	Finalisation des travaux d'ajustements
08 au 13/03/2017	6	Préparation du projet de Rapport par l'Administrateur Indépendant (AI)
14 au 20/03/2017	7	Envoi du projet de Rapport au Secrétariat Technique (ST) et partage avec les parties prenantes pour améliorations
21 au 25/03/2017	5	Réception au ST, transmission à l'AI et intégration par l'AI des améliorations.
28/03/2017		Présentation du projet de rapport amélioré au Comité Exécutif en présence des Parties Prenantes pour adoption.
31/03/2017		Publication du Rapport ITIE-RDC 2015

- *En conséquence, l'AI effectuera un seul déplacement à Kinshasa afin de présenter au C.E pour adoption en présence des Parties Prenantes, le rapport version pré-finale ayant intégré toutes les améliorations reçues des parties.*

6. Présentation, pour adoption, du Plan d'action opérationnel des activités du premier semestre 2017.

Faute de temps, ce point a été renvoyé à une réunion extraordinaire qui devra se tenir la semaine du 06 au 12 mars 2017.

7. . Sur le rapport de la Commission d'audit du Comité National

Le Rapport n'étant pas prêt, le Rapporteur de la Commission ad hoc a proposé et les membres ont accepté qu'une réunion d'harmonisation soit convoquée le 02 mars 2017 à 11 heures. Avec la facilitation de la Commission ad hoc, cette réunion mettra autour de la table le ST et le Cabinet E&Y. C'est à l'issue de cette réunion que :

- *le projet de rapport d'audit sera débattu contradictoirement entre le ST et le Cabinet E&Y ;*
- *le projet débattu sera transmis au CN pour examen et observations ;*
- *le projet enrichi des observations du CN sera déposé à la Commission d'audit par le Cabinet E&Y ;*
- *la Commission présentera le rapport final au C.E pour adoption.*

L'Ordre du jour étant complètement épuisé, la réunion ordinaire du C.E qui avait commencé à 14 heures 32 a pris fin à 16 heures 41.

Annexe

Participants

1) Membres Effectifs du Comité Exécutif

- Collège Institutions publiques

Jean Lucien Bussa - Martin Kabwelulu - Firmin Koto

- Collège des Entreprises

Simon Tumawaku - Bin Nassor Kasongo

- Collège Société Civile

Jean Claude Katende - Jacques Bakulu - Joseph Bobia - Albert Kabuya

Rapporteur : Prof. Jérémy MACK Dumba

2) Point focal : Hon. François NZEKUYE (Point Focal/Assemblée Nationale).

Rapporteur

Mack DUMBA Jérémy

Coordonnateur National

1^{er} Vice- Président

Martin KABWELULU

Ministre des Mines